

Les pratiques des bergers dans les Alpes bouleversées par le retour de loups protégés *

Marc Vincent

Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) UR 767 Écodéveloppement, Centre de Recherche PACA, 228 route de l'Aérodrome, CS 40509, Domaine Saint Paul - Site Agroparc, 84914 AVIGNON Cedex 9
vincent@avignon.inra.fr

1. Le pastoralisme à la croisée des politiques publiques agricoles et environnementales

A la fin du XX^e siècle, alors que la composante paysanne du tissu rural se délite en France depuis déjà plusieurs décennies (Mendras, 1967) sous les effets conjugués de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la mondialisation des marchés agricoles, un retour de balancier inattendu vient réhabiliter certaines formes d'activités d'élevage. Jusqu'alors, deux politiques s'appliquaient assez indépendamment : d'un côté, la politique agricole poussait à l'industrialisation de l'agriculture et, de l'autre, la politique de protection de la nature, considérant par principe toute activité humaine productive comme potentiellement nuisible, s'appliquait sur des espaces sanctuarisés (Réserves naturelles et Parcs nationaux). Mais en 1992, les politiques européennes s'engagent dans ce qui peut être qualifié de "tournant agri-environnemental" (Alphandéry and Billaud, 1996). D'un côté, les réformes successives de la Politique Agricole Commune (PAC) instituent les Mesures Agri-Environnementales (MAE). De l'autre, la Directive européenne Habitats Faune Flore (1992) vise à favoriser la conservation de la biodiversité et la protection des habitats d'espèces, non seulement dans les sanctuaires, mais aussi dans la "nature ordinaire" des espaces agricoles (voir chapitre 1).

C'est dans ce contexte que le pastoralisme, tout en cherchant à maintenir sa fonction première de producteur de denrées alimentaires, se voit également reconnaître et encouragé financièrement pour sa contribution à la protection de la nature sur les territoires qu'il exploite : prévention des incendies de forêt, maintien de milieux ouverts et, plus généralement, conservation de la diversité biologique d'espaces naturels sensibles. Depuis 1992, plusieurs générations de dispositifs agri-environnementaux ont pris acte de ces nouvelles fonctions dévolues aux éleveurs et aux bergers.

Plaine de Crau et montagnes du Queyras : deux territoires pastoraux exemplaires

Nous avons mené nos enquêtes sur deux territoires pastoraux emblématiques de l'élevage ovin du Sud-est de la France. Tout d'abord, la plaine de Crau et ses collines alentours, petite région du département des Bouches-du-Rhône accueillant des troupeaux ovins depuis plusieurs millénaires (voir chapitre 6). Ensuite, le massif alpin du Queyras, situé à près de 300 kilomètres de distance dans le département des Hautes-Alpes, une des zones de grande transhumance des troupeaux venus de la Crau, mais aussi le siège d'un élevage ovin local sédentaire.

* **Citation** : Vincent M., 2010. Les pratiques des bergers dans les Alpes bouleversées par le retour de loups protégés. In : Meuret M. (coord.), 2010. *Un savoir-faire de bergers*. co-Eds. Educagri et Quæ, Dijon et Versailles : 221-243.

Sur l'un et l'autre de ces territoires, éleveurs, bergers et troupeaux ovins ont façonné de longue date les paysages. Crau et Queyras sont liés par la pratique ancienne de la grande transhumance estivale, organisée depuis les plaines et les collines sèches provençales à la recherche de l'herbe neuve et fraîche des alpages. La grande transhumance requiert l'élevage de troupeaux ayant de bonnes aptitudes pour l'usage de milieux variés : prairies cultivées, steppe aride, milieux embroussaillés, pelouses accidentées en alpages. C'est là le fruit d'une longue sélection, ayant notamment abouti à la race "Mérinos d'Arles" (Fabre et Lebaudy, 2004), dont les individus de petits gabarits sont très grégaires et bénéficient d'une excellente plasticité comportementale. Mais la pratique de la grande transhumance est également un temps fort puissamment chevillé à l'âme provençale. C'est un moment privilégié notamment pour les bergers, vécu comme indispensable à leur ressourcement et au bien-être du troupeau après le long hivernage en plaine.

L'aptitude des éleveurs et bergers face au changement

Chaque année, éleveurs et bergers doivent réussir à s'adapter à des conditions de milieux et de travail par nature changeantes. Et cette capacité d'adaptation n'est pas seulement conjoncturelle ou à l'échelle d'une saison d'élevage, d'une "campagne". Elle est aussi globale, structurelle et structurante. Elle implique des réorientations permanentes. Comme l'élevage ovin perdure et se renouvelle depuis des siècles, les pratiques qui lui sont associées sont nécessairement le produit aujourd'hui d'une succession de changements, voire de bouleversements, en réponse à l'évolution du secteur d'activité agricole, mais aussi de la société en général. Ce système d'élevage a donc réussi à évoluer à maintes reprises, tout en demeurant avant tout pastoral.

Que ce soit dans la plaine de Crau ou dans les montagnes du Queyras, les éleveurs transhumants ont dû faire face depuis le XIX^e siècle à de nombreux et profonds changements :

- substitution de la production de laine par celle de la viande d'agneaux ;
- exode rural et donc forte chute des effectifs de main d'œuvre, notamment d'origine familiale ;
- avec comme corollaire en montagne : abandon des pratiques d'irrigation et de fauche des terrains trop pentus pour accueillir les nouveaux engins agricoles conçus avant tout pour les plaines ;
- interdiction de la grande transhumance à pied au profit de celle opérée par chemin de fer, puis par camions ;
- remplacement progressif du ravitaillement en alpage réalisé à l'aide d'ânes bâtés par de l'hélicoptère subventionné ;
- changement des sources du revenu agricole, depuis celui tiré de la vente des agneaux jusqu'à plus de la moitié provenant aujourd'hui des aides agricoles européennes, à présent toutes assez indépendantes ("découplées") de la production d'agneaux ;
- éradication collectivement organisée des loups, considérés espèce nuisible jusqu'au XIX^e siècle, jusqu'à leur réapparition à la fin du XX^e siècle en tant qu'espèce protégée par une convention internationale.

Aussi importantes et fréquentes, voire brutales, qu'aient été ces évolutions, aucune n'a remis en cause la principale caractéristique de l'élevage pastoral : la construction de liens emblématiques et complexes entre espaces, ressources naturelles et pratiques d'élevage.

Des producteurs de biodiversité remarquable

En montagne, ces profonds changements des conditions d'exercice de l'élevage auraient pu conduire à un repli généralisé des éleveurs subsistants et de leurs troupeaux sur les ressources tirées des seules terres labourables, les éleveurs adoptant ainsi les modèles de production très intensifiés conçus pour les plaines. Or, il n'en a rien été, ou assez peu, comme en témoignent l'absence d'enfrichement et de boisement généralisé qui aurait découlé en alpages de l'abandon

des pratiques pastorales. Les alpages, mais aussi bon nombre de collines, restent des pelouses ouvertes ou des landes semi-ouvertes, du fait de la persistance du pastoralisme.

Aujourd'hui, ces milieux sont reconnus comme étant plus que d'autres le siège d'une biodiversité remarquable et donc à protéger. Les pratiques pastorales permettant de les maintenir ouverts et diversifiés sont désormais encouragées par divers gestionnaires de la nature. Ainsi, sans même s'en douter, les bergers et leurs pratiques de pâturage « fabriquaient », parfois depuis plusieurs générations, en montagne mais aussi en plaine, des habitats écologiques favorables à l'accueil et à la survie de diverses formes de biodiversité remarquable, des espèces rares ou en péril, au statut de protection relevant d'une "liste rouge". C'est la raison pour laquelle des politiques agri-environnementales mobilisent à présent des budgets de la Communauté Européenne afin de conforter ou d'orienter à l'aide de contrats les pratiques pastorales dans un sens jugé favorable à la sauvegarde d'une multitude d'espèces : plantes à fleurs, insectes, reptiles, rapaces et autres oiseaux rares, petits mammifères.

2. Protection des loups ou des autres formes de biodiversité : des politiques publiques contradictoires ?

La contribution du pastoralisme ovin aux politiques agri-environnementales se trouve brusquement remise en cause par le retour inattendu d'une forme emblématique de biodiversité : *Canis lupus* Linn., le loup. Le hasard a voulu qu'en 1992, sa toute première observation dans le massif alpin français a coïncidé avec la mise en place des premiers contrats agri-environnementaux de pâturage. Après presque un siècle d'absence dans notre pays, des loups sont revenus en France suite à l'extension de leur population italienne. Mais en France, et contrairement à d'autres pays européens comme l'Espagne, les loups bénéficient d'un statut de protection intégrale. Il n'est donc pas envisagé de tenter de gérer l'extension de leur population. Ceci a créé un contexte favorable à leur retour, contexte amélioré par la dynamique d'exode rural, la déprise agricole, l'abondance des proies issues d'ongulés sauvages, ainsi que les dynamiques spontanées d'embroussaillage et d'enforestation sur les espaces anciennement cultivés. Le statut de protection intégrale est inscrit dans une convention internationale, la Convention de Berne « relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Signée en 1979, et ratifiée en 1990 (Décret J.O. 198, 1990), cette convention est entrée en vigueur en France deux ans avant l'annonce officielle du retour des loups. Elle fut renforcée le 21 mai 1992, quelques mois avant la première observation de loups dans le Parc National du Mercantour (situé à l'extrême sud des Alpes), par la Directive européenne Habitats Faune Flore, celle-ci visant à une meilleure conservation de certaines espèces de faune remarquable, dont *Canis lupus*.

La présence des premiers loups fut révélée au printemps 1993, essentiellement par le magazine *Terre Sauvage* (Peillon et Carbonne, 1993). Elle avait jusqu'alors été tenue secrète. Cette annonce prit la forme d'un cri de ralliement à la cause de la vie sauvage : *"Le Mercantour [Parc National], aujourd'hui, est en état de grâce. Le loup est revenu sans qu'il ait fallu se battre. Timidement, silencieusement, à sa manière. [...]. Ce numéro [du magazine Terre Sauvage] est dédié à ceux qui sont prêts, avec nous, à tout mettre en œuvre pour que cet état de grâce se prolonge. A ceux qui pensent, comme nous, que la disparition du loup est le fruit d'une longue injustice. Et qu'avec son retour la nature reprend vie"* (Adam, 1993). Des militants trouvaient, grâce aux loups, une raison de se fédérer, de batailler pour une cause nouvelle. Comme l'écrivait alors le Président de "France Nature Environnement", la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, c'était là un combat crucial : *"[...] Se battre pour un loup libre et sauvage, c'est se battre contre tous les enfermements, murs, prisons de toutes sortes, et contre l'appauvrissement de la biodiversité. [...] Sans ce super-prédateur, nos écosystèmes montagnards et forestiers s'abâtardissent, se changent en poulaillers à ciel ouvert. La vie a besoin du loup, l'homme de la vie"* (Brard, 1996a). A l'heure où la France

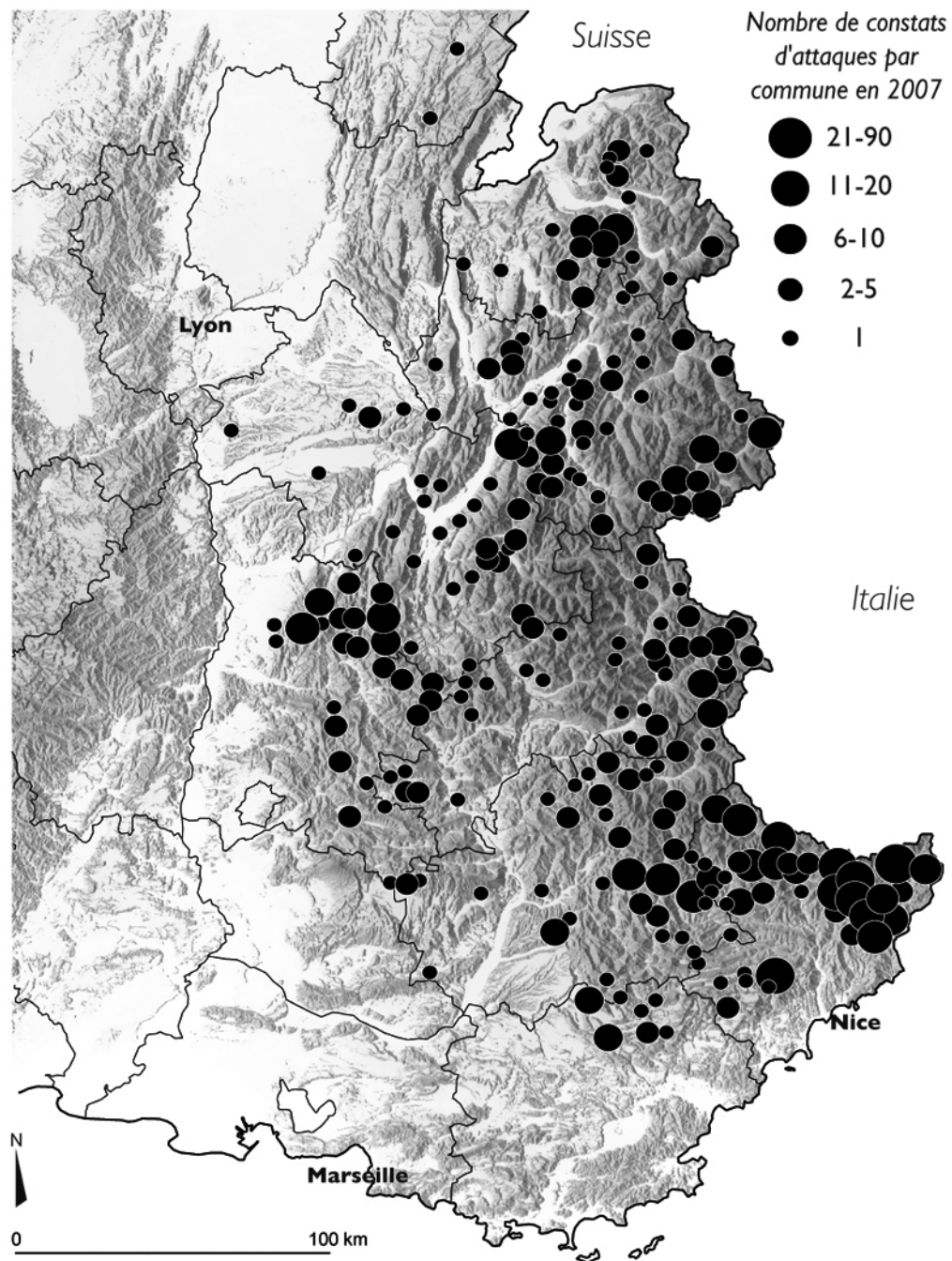


Figure 1 - Répartition à l'échelle communale des constats d'attaques de loups dans l'arc alpin français durant l'année 2007 (*adapté de : DIREN Rhône-Alpes, données DDAF-DDAE, mars 2009. Données topographiques source : NASA/NGA/USGS public domain - adapté par : Cellule SIG base de données, INRA URFM Avignon*).

ne comptait encore que quelques loups très localisés, ces propos guerriers s'inscrivaient déjà dans un ambitieux projet de reconquête territoriale : *"la collectivité nationale devra accepter la part du loup [avec présence de] 1000 à 1500 loups"* (Brard, 1996b).

Munis de ce qui peut s'apparenter à une forme de "Laissez-passer" juridique, les loups se sont répandus en 15 ans sur l'ensemble de l'Arc alpin français (voir figure 1), puis dans l'est des Pyrénées, via le sud du Massif Central. Leurs attaques se sont révélées la plupart du temps mortelles pour les ovins (voir photo 1 et figure 2) mais aussi pour les caprins et, depuis peu, pour des bovins et des équins. Elles ont toujours été très traumatisantes pour les éleveurs, les bergers et les troupeaux. Elles ont mis en péril le fragile équilibre politique établi entre pratiques pastorales et gestion des milieux naturels.

Peu préparés aux assauts soudains d'un prédateur intégralement protégé, éleveurs et bergers se sont vus tout d'abord contraints à ne pouvoir que constater les dégâts, puis signaler les pertes à l'administration, afin de percevoir des indemnités. Un conflit entre partisans des loups et éleveurs ovins confrontés à la prédation a donc rapidement éclaté. Pour les premiers, le loup est symbole d'une nature retrouvée, une "clef de voûte" de l'écosystème, une icône de la biodiversité, un patrimoine national. Les seconds, en réclamant à hauts cris l'enlèvement des loups, voient leur activité stigmatisée, tant elle viendrait contrecarrer la dynamique d'une « vraie » nature, exprimant son bon état de santé par la présence de grands prédateurs.

Le pastoralisme ne serait-il pas confronté ainsi à une nouvelle et douloureuse épreuve ? La politique d'accueil des loups ne serait-elle pas révélatrice d'une forme de contradiction au sein des politiques publiques de la nature ? Car, en protégeant le loup au nom de la conservation de la biodiversité, ne menace-t-on pas en même temps l'effet positif escompté du pâturage sur les milieux naturels, aujourd'hui reconnu et légitimé par le financement de contrats de pâturage agri-environnementaux ?

3. Objectif, dispositif et méthodes d'enquêtes

Mes enquêtes ont été conduites en 2005 et 2006 sous la forme d'entretiens individuels, de recueils et analyses de documents écrits (Vincent, 2007). Les entretiens ont été menés dans les montagnes du Queyras et dans la plaine de Crau. L'ensemble a visé à mieux comprendre en quoi le retour en montagne des loups protégés affecte les pratiques des éleveurs et bergers, et comment cet élevage, se retrouvant en première ligne face à la prédation, tente actuellement de s'adapter malgré tout à la nouvelle situation. Une trentaine d'entretiens a été réalisée auprès d'éleveurs et de bergers, ainsi que de personnes clef gravitant autour de ces métiers : représentants professionnels de l'élevage, administrateurs du Parc Naturel Régional du Queyras et de la Réserve naturelle des Coussouls de Crau, techniciens de ces structures, techniciens pastoraux, conseillers d'administrations publiques, enseignants en école de bergers, vétérinaire conseil, chercheurs. J'ai également assisté à plusieurs procès d'éleveurs, jugés pour avoir éliminé des loups. J'ai analysé quelques pratiques culturelles et muséographiques dédiées à l'histoire des loups, des hommes et des moutons. Par ailleurs, les résultats de mes entretiens ont été confrontés à un corpus d'écrits diversifié : données statistiques et cartographiques, ouvrages et articles techniques et scientifiques, thèses et rapports, comptes-rendus de colloques et de procès, documents officiels, textes de lois et, enfin, plusieurs centaines de coupures de presse relatives à ma problématique d'enquête.

4. Face aux loups : trois mesures de protection préconisées par l'État

Suite aux conclusions d'une commission d'enquête parlementaire (Estrosi et Spagnou, 2003), et afin de prendre le relais de deux programmes LIFE ("L'Instrument Financier Européen") successifs visant à développer des actions de protection des troupeaux débutées dans la décennie



Photo 1 - Une brebis tuée par un loup sur un alpage du Queyras (Hautes-Alpes) en août 2005 (photo : © Marc Vincent / Inra).

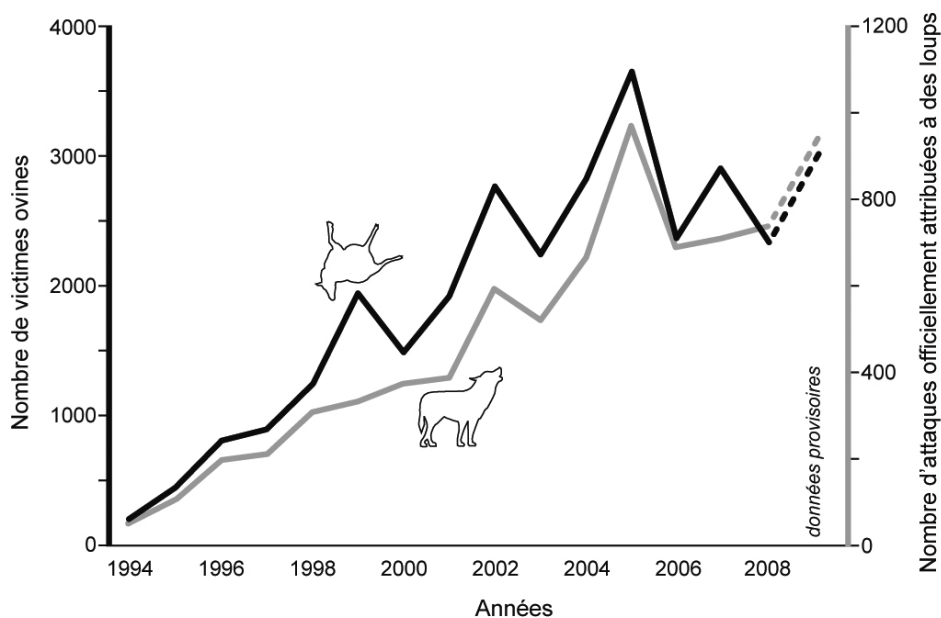


Figure 2 - Variation sur 16 ans et sur l'ensemble des Alpes françaises du nombre de victimes ovines et du nombre d'attaques officiellement attribuées à des loups sur des troupeaux ovins (*Sources* : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage & Ministère de l'Agriculture).

'90 et gérés jusqu'alors exclusivement par le Ministère de l'Écologie, l'État français met en place pour la période 2004-2008 un « Plan d'action sur le loup » associant cette fois les Ministères de l'Écologie et de l'Agriculture (MEDD et MAAPAR, 2004). Pour sa partie « prévention des dégâts », ce plan d'action est conduit par le Ministère de l'Agriculture. Il permet de financer aux éleveurs déjà concernés par la prédation, ou susceptibles de l'être rapidement, de la main-d'œuvre (aides-bergers) ainsi que des équipements de protection des troupeaux (chiens de protection et clôtures mobiles), ceci par contrat de cinq ans (dit mesure « t », issu du Plan de Développement Rural National). Le montant du financement du contrat est modulé selon quatre tailles de troupeau, ceci offrant le choix des techniques de protection à mettre en oeuvre. Enfin, il dépend d'un zonage des communes : d'une part, celles où la prédation est effective et, d'autre part, celles où l'arrivée de prédateurs est probable à court terme. Des syndicats d'éleveurs estimaient que « 640 éleveurs étaient en contrat de protection dans les Alpes en 2006 » (L'Agriculture Drômoise, 2007).

Pour l'heure, le remboursement aux éleveurs des dégâts de la prédation n'est pas conditionné par la mise en place des mesures de protection. Les éleveurs sont libres de signer ou non un contrat mesure « t ». Mais quel que soit le niveau choisi de protection, ils sont indemnisés si l'expertise officielle attribue l'attaque au loup, et non à toute cause d'origine naturelle (maladie) ou accidentelle (foudre, panique provoquée par des chiens divagants), le doute bénéficiant généralement à l'éleveur.

Même si ces techniques de protection étaient pour la plupart d'entre elles déjà en usage dans les Alpes au moment de l'arrivée des loups – sauf celle qui consiste à recourir aux chiens de protection –, nous verrons qu'aucune n'est apparemment évidente à mettre en œuvre, notamment pour ce qui concerne les éleveurs transhumants. Elles représentent des changements de pratiques qui ne relèvent en effet pas que de l'ajustement technique, mais qui touchent à la structure même de cette activité, sa pénibilité, mais aussi au rapport entre les bergers et les autres usagers de la montagne.

Ces techniques emboîtées se veulent complémentaires les unes des autres. Elles sont basées sur trois postulats assez simples portant sur le comportement des loups qui, par prudence, éviteraient de se faire remarquer par l'homme. Les fondements proviennent notamment, soit d'observations sur le comportement des loups en régions peu peuplées, notamment au Canada (Hénault & Jolicœur, 2003), soit en pays européens où les moyens humains consacrés aux troupeaux sont toutefois bien plus nombreux qu'en France (Roumanie et Pologne).

Premier postulat : un aide-bergers, à savoir une présence humaine supplémentaire et spécialisée dans la prévention, donc très vigilante et continue à proximité d'un troupeau, suffirait à tenir les loups à distance.

Second postulat : si toutefois un loup téméraire parvenait à s'approcher du troupeau malgré la vigilance humaine, il devrait rencontrer sur son chemin un obstacle de taille : des chiens de protection, dont la spécialité est à la fois de vivre continuellement parmi les moutons et à leur rythme, mais aussi de tenir à distance tout intrus, en l'espèce des loups, des chiens en divagation et, pourquoi pas, des voleurs de bétail. Ces chiens spécialisés doivent évidemment être capables de distinguer un être malfaisant d'un touriste amical. Ils doivent également se consacrer pleinement au troupeau et ne pas se laisser distraire par des proies sauvages potentielles.

Troisième postulat : un troupeau enfermé la nuit dans un enclos spécial et sous la garde des hommes et des chiens de protection ne subit plus d'attaque. Sur l'alpage, en l'absence de bergerie hermétique, il convient donc d'enfermer le troupeau dans un parc mobile électrifié, dit de « regroupement nocturne », situé à proximité de la ou des cabane(s) d'alpage où loge le berger.

5. Les mesures de protection sont-elles acceptables et efficaces ?

5.1. Aides-bergers et Écovolontaires : des emplois spécialisés mais précaires

Comment cohabiter avec un aide-berger ?

Depuis l'arrivée du loup dans les alpages, un métier tombé dans l'oubli en France depuis des décennies a été réactivé : l'aide-bergers (voir également chapitre 2). Ces personnes sans qualification étaient anciennement l'équivalent de "l'homme à tout faire". Il pouvait s'agir d'un jeune avec un statut d'apprenti qui soulageait des basses besognes le ou les berger(s) en titre. De fait, il était essentiellement chargé du ravitaillement et de la préparation des repas. Les équipes constituées d'éleveurs et de bergers se réduisant au fil du temps, pour ne plus exister du tout depuis la transhumance des brebis par camion, la fonction d'aide-bergers a subi le même sort. L'aide-bergers est chargé aujourd'hui des tâches associées à la présence du prédateur et son emploi saisonnier est rémunéré sur le budget de l'État.

Le rapport issu de la Commission d'enquête parlementaire (Estrosi and Spagnou, 2003) a qualifié cette mesure comme étant « la plus appréciée des éleveurs ». Il a insisté sur les contraintes supplémentaires engendrées par la présence des loups dans la garde des troupeaux ovins et la bonne gestion des "Unités Pastorales" (voir définition au chapitre 2), et notamment sur le travail supplémentaire engendré par la prévention : déplacement des parcs mobiles de regroupement nocturne, transport du matériel lors du changement de quartier de pâturage, alimentation des chiens de protection. En plus de ces tâches spécifiques confiées à l'aide-bergers, celui-ci participe à la recherche des brebis tuées, blessées ou égarées, et ceci en collaboration avec les agents assermentés, chargés des constats de prédation.

Le rapport parlementaire constatait le financement en 2002 de 107 emplois d'aides-bergers sur les six départements alpins. Au regard des besoins, c'était alors assez peu, car il existe environ 1000 Unités Pastorales ovines d'altitude dans les Alpes françaises (Landrot, 1999). La tendance de création de postes est toutefois à la hausse car, en 2005, ont été enregistrés 414 contrats d'aides-bergers sur l'ensemble de l'arc alpin, ce qui représente environ 1000 équivalents-mois de travail (Jallet et Fabre, 2007).

Mais les cabanes d'alpage sont petites, et il faut bien constater que la cohabitation en alpage de deux personnes ne se connaissant pas au préalable est souvent difficile. Ceci notamment en raison de la promiscuité rendue obligatoire, comme nous l'a signalé un berger :

« [Dans les cabanes], il n'y a pas une chambre spéciale berger et une autre spéciale aide-bergers. C'est bien pour un couple... mais après, pour arriver à mettre deux gars qui s'accordent, c'est très dur ! Au bout de quinze jours, [...], ils ne se parlent plus. Tu sens qu'il y a une tension ».

Parfois, l'aide-bergers est perçu comme du personnel corvéable par nature. À l'origine, la conception de son emploi voulait qu'il campe à côté du troupeau afin de pouvoir réagir immédiatement à une attaque de nuit. Mais cet emploi d'un travailleur non qualifié au départ, au statut précaire et assez mal payé (soit le salaire minimum de 8 € 44 brut/heure en 2007 pour 151,66 heures de travail par mois) n'a pas rencontré le succès attendu auprès de beaucoup de bergers, tel celui-ci, révolté par cette nouvelle forme de déconsidération professionnelle :

« Pas question de faire dormir quelqu'un à côté du troupeau. Nous, on réclame des cabanes correctes pour vivre à peu près décemment. Alors, envoyer quelqu'un dormir à côté du troupeau dans une tente, c'est un non-sens ! C'est une régression ! ».

Le problème des logements trop exigus nous a été également évoqué par un éleveur-berger possédant pourtant sur son alpage une cabane de « dernière génération », desservie par une piste carrossable. Nous l'avons visitée. C'est un petit chalet coquet, possédant tout le confort moderne... mais dans la pièce unique de la cabane. Dans ces conditions, un défaut évident de

conception apparaît : comment faire cohabiter dans la promiscuité deux travailleurs d'origines, de sensibilités, et de caractères très différents ?

« On m'en a proposé [des aides-bergers]... mais ça ne pourrait pas faire. C'est ce que je leur ai expliqué. Vous vous rendez compte ! Cette cabane est bien, mais ce n'est pas prévu pour vivre avec un aide-bergers. Si ! Si c'est ton fils ou ta femme ! Mais la cohabitation [avec une personne "étrangère"], c'est dur. Les caractères sont trop différents, ... On ne peut pas vivre comme ça ».

Formation préalable, conditions de logement, responsabilité, définition des tâches, tout reste donc à mettre en place afin de transformer ce qui s'apparente actuellement plus à un « petit boulot » qu'à un véritable métier qualifié. Une professionnalisation de l'aide-bergers en ferait une sorte de « néo-berger », avec des compétences en matière de protection des troupeaux.

Quand l'Écovolontaire découvre les conditions de vie du berger

A l'initiative des associations militantes favorables au retour des loups, une autre catégorie de personnel, les "Écovolontaires", vient aussi renforcer l'aide aux bergers, mais ceci de façon plus fugace et dans une moindre proportion que celle des aides-bergers. Ces personnes sont généralement issues des rangs des associations pro-loup, d'origine urbaine et à la sensibilité avant tout naturaliste. L'une des associations, FERUS, s'étant donné pour objectif la conservation de l'ours, du loup et du lynx en France, présente un bilan positif de l'action des « Pastoraloups [qualificatif attribué à ses volontaires] » (Life-Coex, 2006) :

« De mai à octobre, près de 60 Écovolontaires ont effectué des missions de 2 à 3 semaines auprès de 16 éleveurs, après avoir suivi un stage de sensibilisation d'une semaine. Au total, plus de 900 journées de présence (contre 300 journées en 2003) ! Ils n'ont connu que peu d'interactions avec le prédateur. Seul 5 troupeaux ont enregistré des pertes : 10 brebis au total sur un cheptel concerné de 15.000 moutons et chèvres ! ».

Toutefois, certains « Pastoraloups » eux-mêmes sont plus mitigés. Voici quelques-unes de leurs réactions, suite à l'opération menée en 2003 et 2004 :

Anne-Catherine (comédienne à Paris) : *« Je ne me rendais pas compte des difficultés d'un berger. J'ignorais qu'il y avait eu autant d'attaques attribuées aux loups »* (Degioanni, 2003).

Hervé (origine et profession non précisées) : *« A la fin de la journée, le brouillard arrive. "Un temps à loup", ils profitent en effet de la mauvaise visibilité pour contourner les patous. [...]. En tout cas, Jérôme [l'éleveur-berger] semble déjà avoir eu pas mal d'échauffourées avec le loup : il a une pile d'environ 300 constats chez lui. Il m'explique que les pertes immédiates sont largement remboursées, mais pas le fait qu'il faut deux ans pour faire devenir adulte une agnelle. Le problème du loup est qu'il ne se contente pas de piquer une brebis de temps en temps : il en tue toujours plusieurs même s'il n'en mange qu'une, et ça crée des paniques qui aboutissent parfois à des suicides collectifs. Un jour, Jérôme a trouvé 25 de ses brebis mortes dans un éboulis et plusieurs tuées en haut de celui-ci... Dans ces cas-là, en tant que pro-loup, on se tait... »* (FERUS, 2004).

Stéphane (25 ans, humanitaire, département de la Loire-Atlantique) : *« Pourvu que je tienne le coup ! [...] Mais méfiance quand même ! D'autant que je n'ai pas la grande forme : cette nuit, mon équipe surveillait le troupeau et, ce matin, nous manquons de sommeil. La veille du stage, je me moquais de toutes ces imageries populaires autour du loup et je prenais à la légère la violence des attaques sur les brebis. Mais cette nuit, chaque bruit ou craquement a pris une signification différente. [...]. Serais-je à la hauteur en cas de menace ? »* (LCI/TF1, 2004).

Nombre de personnes ayant choisi de devenir Écovolontaire découvrent ainsi, outre les conditions habituelles assez rudes de vie et de travail des bergers, le stress quasi permanent

engendré par la vigilance face au prédateur. C'est pour elles beaucoup à la fois. Il serait donc à présent judicieux de les orienter vers une démarche de professionnalisation, ceci en les intégrant à ce qui pourrait devenir une police de la nature administrée cette fois par l'État et son Ministère de l'Écologie. Nous sommes là en effet dans les prémices de métiers spécialisés liés à la défense des troupeaux contre des prédateurs bénéficiant d'un statut de protection. Or, ces métiers, en France comme dans d'autres pays du monde (Canada et États-Unis, notamment) ne peuvent reposer sur la seule bonne volonté des éleveurs et des bergers, mais doivent être pris en charge par d'autres, et notamment par des gestionnaires de la nature et de la grande faune sauvage (Meuret et Chabert, 1998).

5.2. Le chien de protection : une technique ancienne en contexte renouvelé

Selon les associations dédiées à la protection des loups, la technique consistant à protéger les troupeaux de moutons d'attaques de prédateurs à l'aide de chiens spécialisés serait aisée à mettre en œuvre (FNE, 2005 ; FERUS, 2007). Mais comme nous allons le voir à l'occasion de témoignages recueillis auprès d'utilisateurs de ces chiens, elle ne va pas de soi et comporte souvent des inconvénients majeurs.

Une technique oubliée

Les chiens de protection étaient les seuls chiens présents sur les troupeaux en Europe continentale jusqu'au XVII^e siècle, voire même le XX^e siècle pour certains pays. Les chiens de travail sur troupeau se sont par la suite nettement imposés grâce entre autre au recul de la population de loups dans le courant du XIX^e siècle (de Planhol, 1969). La technique de protection des troupeaux par des chiens a peu à peu disparu des préoccupations des éleveurs, notamment dans les Alpes. Elle s'est maintenue dans le massif pyrénéen, côté espagnol jusqu'aux Asturies pour prévenir les dégâts d'ours comme de loups, et côté français contre les ours (Bobbé, 2000), animaux n'ayant jamais totalement disparu de ce massif.

En France, le chien de protection originaire des Pyrénées, le « Montagne des Pyrénées » ou encore « patou » (voir photo 2), a été réimplanté durant l'été dans les troupeaux du massif alpin depuis la décennie 1990. Conservés par des amateurs, la plupart des sujets existant alors n'avaient plus de contact avec les troupeaux ce qui a occasionné, et occasionne encore, quelques difficultés de comportement. En 2005, étaient recensés dans l'arc alpin français environ 1200 chiens de protection (voir figure 3), dont 77% de race Montagne des Pyrénées, le reste se répartissant entre des Maremmes Abruzzes, des Bergers d'Anatolie, des Bergers du Caucase ou encore des Dogues du Tibet ou divers croisements (Moret, 2007).

Le chien de protection a pour unique fonction de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau. Ce n'est ni un chien de conduite, ni un chien de compagnie et encore moins un chien d'attaque. Il doit présenter quatre comportements principaux : l'attention (rester en permanence avec le troupeau), la loyauté (respecter le troupeau), l'aptitude à la protection (protéger le troupeau contre les prédateurs), la sociabilité (ou tolérance et indifférence) à l'homme sans pour autant être familier. Ces comportements résultent d'une base génétique, d'une technique de mise en place et d'une éducation (Moret, *ibid.*). Des études montrent que peu de chiens ont effectivement des comportements atypiques, voire dangereux (Le Pape et *al.*, 2001). Pourtant, nombre de témoignages recueillis dans le Queyras font ressortir des difficultés. Par ailleurs, quelques affaires mettant en cause des propriétaires de patous agressifs sont venues jusque devant les tribunaux (Vincent, 2005 ; Calendre, 2007).

On pourrait penser que grâce à la veille exercée par le patou, le berger peut dormir sur ses deux oreilles. Or, il n'en est rien. Tous les bergers enquêtés nous ont dit combien la situation d'alerte probable, quasi permanente, engendrait chez eux une appréhension ainsi qu'une grande fatigue supplémentaire. Ceci notamment, du fait de nettement moins bonnes conditions de récupération durant leur phase de repos nocturne. Le sommeil devenant léger, le premier aboiement des chiens les réveille. Au fil de l'été, la fatigue psychique s'ajoute à celle physique et,

lorsque cette situation perdure, la nervosité s'installe et prend le dessus, diminuant d'autant durant le jour la qualité du travail de gardiennage.



Photo 2 - Un chien de protection "Patou" au travail sur un alpage du Queyras (Hautes-Alpes) (photo : © Marc Vincent / Inra).

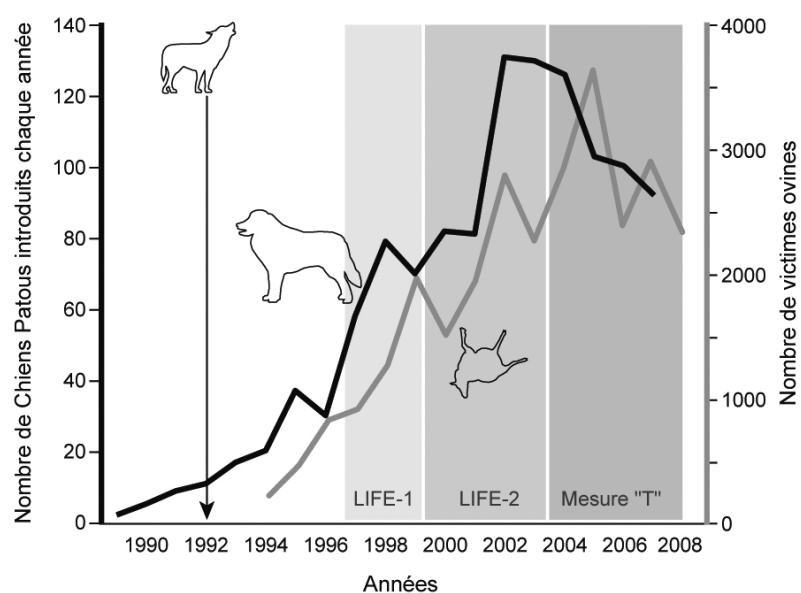


Figure 3 - Variation du nombre de chiens de protection "Patous" introduits chaque année dans des troupeaux ovins des Alpes françaises, rapporté à la variation du nombre de victimes ovines. L'introduction des chiens s'accélère à partir de 1992, année de l'officialisation du retour des loups en France, et ensuite par la mise en œuvre des programmes LIFE-1 et LIFE-2 et de leurs incitations financières pour l'achat de ces chiens par les éleveurs. La baisse d'introductions nouvelles de chiens depuis 2004 correspond, soit à un effet de saturation, soit au fait que des éleveurs se procurent à présent ces chiens sans passer par les administrations et leurs aides financières (*Sources* : Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage & Ministère de l'Agriculture).

« ... parce que quand on garde les brebis du 20 juin au 20 octobre et qu'on ne dort pas une nuit [complète], et bien en octobre on est fatigué. On a beau dire qu'on a les chiens maintenant, le risque zéro n'y est pas. Au moindre aboiement, allez hop, on est réveillé, on se lève, on va voir. Et bien à la fin de l'automne on en a assez. On est crevé ».

Enfin, sur les alpages, la présence des patous peut poser problème pour le multi-usage de la montagne. Que ce soit les bergers et les éleveurs, concernés au premier chef, ou les randonneurs, peu préparés à devoir partager un espace qu'ils considèrent naturellement comme un lieu de loisir, tous doivent dorénavant intégrer la présence nouvelle de ces grands chiens blancs au comportement assez particulier. Il en est de même de certaines espèces de faune, dont les marmottes, devenues peu farouches dans les Parcs naturels du fait de leur statut de protection mais aussi des friandises distribuées par les randonneurs.

Un patou, ça doit manger des croquettes... pas de la biodiversité

Il est nécessaire de nourrir correctement ces chiens qui, vu leur gabarit, ont un grand appétit. Les conséquences d'une alimentation qualifiée d'"un peu lâche" par un berger peut avoir des conséquences inattendues sur la biodiversité alentour :

« Avec les nouveaux [patous] que j'ai actuellement, ça se passe plutôt bien. Ils sont vraiment fixés au troupeau. Je sais que la nuit, ils ne s'en vont pas. On les soigne régulièrement tous les soirs, même parfois dans la journée. Ça, c'est important. Mais la chasse de proximité existera toujours, sur la marmotte, à proximité des bois. Ils vont aussi aller chasser un quart d'heure ou une demi-heure un chevreuil, et puis finalement, ils reviennent au troupeau et c'est fini. Après, ils ne vont pas partir vingt quatre heures à la chasse parce qu'ils ont faim. Et si ça se passe comme ça sur des alpages, c'est aux éleveurs de prendre leurs responsabilités et soigner leurs chiens ».

Question : « Vous pensez que c'est parce qu'ils ont faim ? On ne s'occupe pas assez d'eux ? »

« Ah tout à fait ! Hormis ce que j'appelle la chasse de proximité. [...]. Les chiens patou, il faut absolument les soigner le soir. Le problème, c'est que sur certains alpages, les gens ne les soignent pas et, du coup, les chiens partent à la chasse ».

L'importance de cette alimentation peut être aussi comprise comme une corvée qui vient se surajouter au travail quotidien déjà fort chargé des bergers, surtout en l'absence d'un aide-bergers :

« Maintenant, en plus des filets de clôture et de la pharmacie, j'ai à porter la soupe des chiens... »

Parfois, il arrive qu'un patou insuffisamment nourri considère le flux des randonneurs comme une source inépuisable de nourriture. Dans ce cas, le berger doit avoir un certain ascendant sur ses chiens.

« Si les chiens se mettent à suivre les touristes, il faut les rappeler à l'ordre, et ne pas avoir peur de leur porter à manger quand la couche n'est pas à côté de la cabane. Ce n'est pas tout le monde qui veut le faire. S'ils ne sont pas nourris, ils ne servent à rien. Ils ne seront pas au troupeau. Ils vont manger dans les sacs des randonneurs. Ils vont faire des kilomètres derrière ceux qui leur auront donné à manger. Au troupeau, ils y seront très peu, et ils ne feront rien. Ça part de là. Si on veut des chiens efficaces, il faut qu'ils mangent à leur faim ».

Hélas, alimenter en quantité les patous ne suffit pas toujours. Un éleveur m'a expliqué ainsi avoir eu, durant l'estive, à laisser en plaine de Crau ses deux patous devenus inaptes à rester au troupeau : ils préféraient suivre les groupes de touristes plutôt que les brebis, les premiers entretenant leur gourmandise avec des aliments bien plus alléchants que les croquettes pour chien...

Multi-usage de la montagne : la difficile coexistence entre touristes et chiens patous

Si l'élevage pastoral a pu évoluer sur les alpages français en l'absence de prédateurs sauvages, le tourisme, par contre, y est devenu de plus en plus prégnant. A partir des années 1960, le tourisme de masse a en effet considérablement évolué, d'abord vers un tourisme hivernal orienté vers l'« industrie » de la neige, puis rapidement vers un tourisme estival avec la création des chemins de Grande Randonnée (Lamour, 1980). En effet, il n'est pas rare qu'un alpage renommé, et proche des voies de communication routière, accueille chaque jour durant l'été plusieurs centaines de randonneurs. Dans ce contexte, l'arrivée des patous dans les alpages n'est pas passée inaperçue...

Lorsqu'un groupe de randonneurs se rend en montagne, le premier patou qu'il croise est généralement celui dessiné sur une pancarte placée au départ du sentier de randonnée balisé traversant l'alpage (voir photo 3). Depuis quelques années, les offices de tourisme des communes possédant des alpages distribuent également des plaquettes d'information, avertissant en trois langues de la possible rencontre avec des chiens de protection. Ces patous virtuels sont accompagnés de textes assez longs et qui se veulent rassurants. Tout en expliquant aux néophytes le comportement des chiens de protection, ces informations comportent des injonctions telles que : « *Surveillez votre comportement* », « *Gardez vos distances* », « *Descendez de vélo* », « *Tenez vos chiens en laisse* ». Elles ne sont donc pas faites pour rassurer, ce qui génère de l'inquiétude et, surtout, contraste assez avec l'image que le touriste conservait de ses randonnées paisibles en montagne.



Photo 3 - Pancarte officielle avertissant les autres utilisateurs de la montagne, dont les randonneurs, de la présence probable de chiens de protection des troupeaux (photo : © Michel Meuret / Inra).

Lorsque le randonneur approche du troupeau, généralement quand celui-ci pâture à proximité du sentier, les patous n'apparaissent souvent pas immédiatement aux yeux du profane. De même couleur que les brebis, ils se déplacent à l'allure du troupeau. Dans le cas où plusieurs patous sont adjoints au troupeau, on peut les voir généralement disséminés parmi les brebis. Tel chien va se fondre dans la masse, tel autre va plutôt fermer la marche. Parfois, l'un d'entre eux se rapproche des passants, les flairant, eux ou leur chien de compagnie. Généralement, les interactions se passent sans problème. Mais parfois, il peut y avoir conflit.

Tous les éleveurs et les bergers rencontrés ont été affirmatifs : ils ont tous connu à un moment ou un autre une altercation avec des touristes impressionnés par l'attitude des patous, un conflit ouvert entre leur chien de protection et un chien de passage, ou pire, une convocation en gendarmerie en cas de morsure, avec obligation de contrôle du patou par un vétérinaire. La situation la plus grave, mais heureusement la moins fréquente, étant la convocation de l'éleveur devant un tribunal à la suite d'une plainte. Par exemple, un berger expérimenté a été confronté à la morsure par son patou d'un touriste s'étant introduit dans le parc de nuit parmi les brebis, ceci sans mauvaise intention. Ce geste lui avait valu une bonne morsure. Sans avoir pris le temps de discuter avec le berger, il s'était rendu à la gendarmerie afin de porter plainte. Cela avait valu à l'éleveur propriétaire du patou plusieurs aller-retour entre son domicile en Crau et la commune de l'alpage distante de 300 km, ceci au beau milieu de la saison des foins, déplacements nécessaires pour consulter un vétérinaire chargé de diagnostiquer un éventuel foyer de rage chez son chien.

« Ces chiens nous attirent encore plus d'ennuis, pour le moment, que le loup. [...] Les patous sont sensés protéger le troupeau. Mais on a eu trois personnes cet été qui se sont fait mordre. Là, ça devient de plus en plus difficile : appel de la mairie, des gendarmes... Un type voulait porter plainte. Je me suis expliqué. Je lui ai dit que les chiens de protection n'étaient pas des chiens hyper domestiques, que ce n'était pas fait pour ça, et encore que les nôtres étaient sociabilisés, parce qu'on vient d'une zone périurbaine, et qu'on ne peut pas se permettre d'avoir des fauves. Il l'a mordu, mais si cela avait été un fauve, il l'aurait peut-être bouffé ».

Face à ces cas problématiques, les élus locaux réagissent plutôt négativement contre les éleveurs, car ils souhaitent avant tout éviter tout conflit avec le tourisme, importante manne financière pour les petites communes de montagnes :

« Madame le Maire n'est pas contente, parce qu'elle récupère les jérémiades. Elle m'a demandé d'éviter de les faire manger sur le GR ! [sentier de Grande Randonnée] Je lui ai expliqué que le GR traversait le quartier d'août de part en part, et que c'était en plein sur le "biais" [direction de déplacement spontané] du troupeau. Ce n'est pas possible de faire éviter le GR au troupeau ! Ça va devenir un problème le jour où quelqu'un portera plainte ».

L'activité touristique prenant aujourd'hui une ampleur considérable, notamment dans un Parc Naturel Régional, il arrive que les patous finissent par générer des nuisances, y compris vis-à-vis du troupeau qu'ils sont chargés de protéger :

« Un touriste passe au milieu du troupeau avec un chien : le patou voit arriver ce touriste, il part comme un fou après le touriste ou après le chien, donc il partage le troupeau en trois ou quatre. De ce fait, les troupeaux sont beaucoup plus dérangés ».

5.3. Les parcs de regroupement nocturne à l'épreuve du terrain

Ultime technique recommandée : le regroupement nocturne du troupeau dans un parc de contention placé à proximité de la cabane du berger (voir photo 4). En période de transhumance, cette pratique s'est généralisée depuis une décennie dans le massif du Queyras. Si des associations de protection du loup ont réclamé sa mise en place, il n'est pas certain qu'elles en aient mesuré les conséquences, ni sur le travail des bergers, ni sur les écosystèmes montagnards.

Loin d'être une nouveauté, le parcage nocturne du troupeau à l'aide de clôtures mobiles est pratiqué en alpage depuis les années 1970 par beaucoup de bergers, avec une gestion parfois sophistiquée tenant compte de la configuration de l'alpage, de la date, de la météo, du "biais" des animaux, de la nécessité de faire brouter des plantes moins appréciées et envahissantes, et bien sûr plus récemment de la présence des loups.

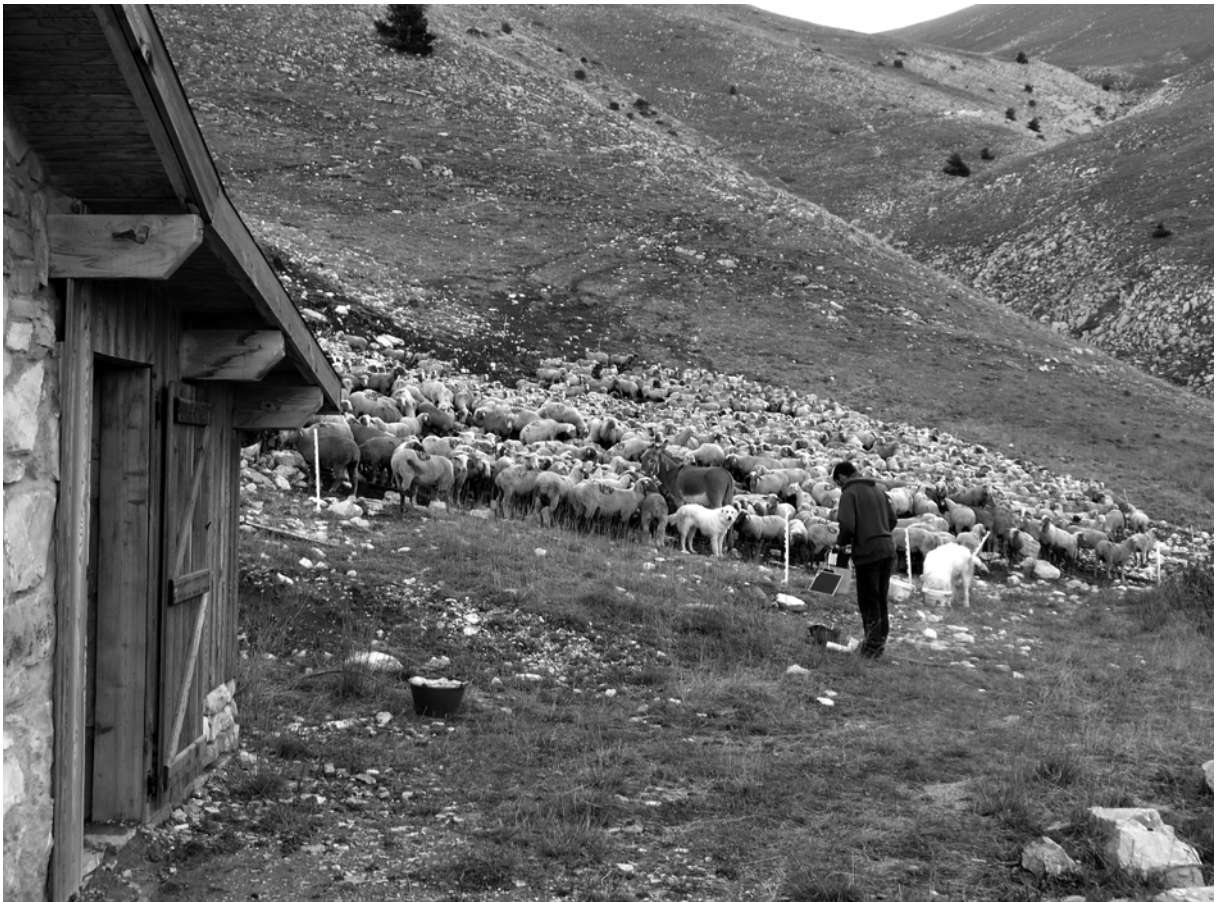


Photo 4 - Regroupement nocturne du troupeau en alpage à côté de la cabane au moyen de filets mobiles électro-plastiques (photo : © Michel Meuret / Inra).

Un bienfait ou une nuisance pour les ressources pastorales ?

Pour cet éleveur : « *des parcs [de nuit] bien employés aident le berger dans son travail* ». Pour mieux comprendre cette affirmation, il m'a fallu rechercher les raisons de chacun de recourir au filet électro-plastique, tâche pouvant s'avérer assez acrobatique, souvent pénible, toujours exigeante en temps de travail.

Tel berger garde un troupeau d'estive composé de huit origines d'élevage différentes. Économique pour les éleveurs locaux qui partagent les frais de gardiennage en se regroupant ainsi, une des difficultés de ce système est que, durant les premières semaines en alpage, les brebis mélangées au sein d'un même troupeau conservent la tendance de reformer leurs groupes d'origine. Pour pallier l'inconvénient "*d'avoir plusieurs troupeaux à gérer*", le regroupement nocturne en filet est une bonne technique, car les différents groupes d'élevage étant forcés de cohabiter de nuit et sur une petite surface, ceci accélère la cohésion du troupeau et facilite ensuite le travail du berger.

Pour cet autre berger, le parc de nuit a d'autres raisons d'être. L'une d'elles vient de la configuration particulière de son alpage, qui est tout en longueur, avec des quartiers de début et de fin de saison proches du village. Ceci crée des contraintes qu'il faut apprendre à gérer, y compris pour le bien-être des brebis lorsque certaines conditions météorologiques exigent leur enfermement, ou bien simplement pour protéger les abords du village.

« Je suis obligé de les parquer au début, vers le village pour qu'elles restent la nuit, parce que sinon elles partent. Mais plus haut, il y a des quartiers d'août avec des couchades naturelles [sites de repos nocturne du troupeau]. Et puis vers la fin septembre il faut les parquer de nouveau, parce que le matin, si elles repartent trop tôt dans la gelée, ce n'est pas très bon ».

Parfois, le souci de bon entretien des ressources pastorales prend le pas sur la corvée de la confection des parcs de nuit. Plusieurs bergers nous ont en effet décrit à quel point des parcs, soigneusement ajustés sur l'alpage et dans la saison, peuvent devenir de puissants outils de gestion des pelouses alpines :

« Ces parcs sont faits aussi dans l'objectif d'améliorer le pâturage. Après quelques années, j'ai remarqué que si je mettais trop de fumure, je faisais mourir la bonne herbe. Ça devenait plus abondant mais moins bon. Alors j'ai essayé de me mettre là où l'herbe n'était vraiment pas bonne. Et l'année d'après, ça devenait meilleur, et j'essayais de ne plus y refaire de parc l'année suivante ».

Cet autre berger, pratiquant depuis plus de 10 ans sur le même alpage, est aujourd'hui fier de sa pratique de "parcs mobiles tournants" :

*« Tu ne peux pas t'imaginer comment c'était avant, ce secteur. Il n'y avait que des plaques de Queyrel [*Festuca paniculata* (L.) Schinz & Thell.], donc c'était immangeable. Mais là, même après 2 ou 3 ans, je les mets [les 1200 brebis] la nuit en filet pour quatre jours maximum. Et je tourne... quatre jours ici, quatre jours à côté. Mais, attention, c'est toujours des parcs où il leur reste un peu de place pour manger. Parfois le matin, si j'arrive en retard, ou parfois le soir, si certaines ont encore un peu faim. Et ça, ça a tout changé. C'est devenu de la bonne herbe. Parfois même, c'est devenu les meilleurs endroits de ma montagne, enfin... presque ».*

Nous sommes là devant le savoir-faire de quelqu'un ayant choisi de déplacer tous les quatre jours ses parcs de nuit, certains étant assez éloignés des cabanes, mais pour des raisons non liées à la protection contre les loups. Ici, les déjections du troupeau, correctement réparties, améliorent l'état des pelouses. Or sur le terrain, on constate généralement l'inverse. Lorsque les troupeaux passent trop de temps dans un même parc de nuit, à proximité de la cabane pour raison de surveillance, non seulement la pelouse est fortement dégradée par un apport excessif et répété d'azote, mais apparaissent aussi des problèmes de pollution des sources et des cours d'eau, puisque les déjections ne sont plus récoltées comme par le passé afin d'être utilisées ailleurs comme engrais : *« En conditions de parcage nocturne pendant 13 h 30 (durée moyenne observée sur la saison d'estive), un troupeau de 1600 brebis émet au sol 3,3 t d'excréments frais (féces et urine) correspondant à une restitution moyenne de 630 kg de matière sèche apportant 21 kg d'azote par nuit »* (Lapeyronie, 2000-2003).

Les parcs de regroupement anti-loups nuisent à une bonne gestion pastorale

Comme il a été vu notamment au chapitre 4, la gestion pastorale d'une estive par un berger repose sur une structuration préalable de l'espace disponible en quartiers et secteurs distincts, tenant compte de la saisonnalité des ressources mais aussi des polarités naturelles de la montagne pour le troupeau. Une autre règle consiste à localiser les cabanes de bergers à l'abri des fortes intempéries, c'est-à-dire à moindre altitude ou en fond de vallon. Ainsi, lors de l'usage des quartiers d'août, ceux situés les plus en altitude, le troupeau a l'habitude d'utiliser des "couchades naturelles" (sites de repos nocturne), parfois très éloignées de la cabane, en crête ou sur des zones escarpées de l'alpage. Le berger a donc parfois plus d'une heure de marche pour regagner le troupeau avant le lever du jour. Peu de bergers expérimentés s'en plaignent, car il s'agit d'appliquer deux de leurs règles principales : 1. respecter les rythmes d'activité et les choix de déplacement spontanés du troupeau ; 2. ne pas surfréquenter les zones déjà broutées.

Or, avec la menace des loups et la pratique des parcs de protection mesure « t » à situer pour raison de surveillance aux abords immédiats des cabanes, les zones de couchades naturelles ont presque toutes été abandonnées. Les ressources pastorales de l'alpage localisées plus en altitude deviennent donc difficiles à exploiter, car le départ du troupeau au petit matin s'effectue généralement très en contrebas et loin des quartiers d'août.

« Au mois d'août, parquer systématiquement autour d'une cabane alors que les brebis doivent aller en crête, c'est une aberration ! [...] Il y a des zones trop éloignées, et que les

brebis exploitent mal... ou qu'elles n'exploitent plus du tout. Et ça, c'est parce qu'on leur change les biaux à cause du parc ».

La question devient dès lors : pour continuer à utiliser les quartiers d'altitude, où faire dormir les hommes à proximité du parc de regroupement ? Sur la plupart des massifs alpins, un programme de construction de petites cabanes de complément est mis en œuvre actuellement, mais ce nouvel investissement représente des coûts considérables. C'est pourquoi, dans les premiers temps de la prédation, les communes ont du improviser des solutions de dépannage : caravanes, lorsqu'il y avait une piste carrossable, héliportage d'abris de chantier provisoires et, enfin, pour les plus courageux, les moins bien lotis, voire les plus attaqués, le camping, solution fort peu confortable à haute altitude.

La cabane montée sur roues ne pouvant représenter une solution du fait de l'escarpement excessif des massifs alpins et pyrénéens, le nombre de parcs de regroupement nocturne ne peut donc être que très limité. Ceci conduit le berger à imposer au troupeau d'incessants allers et retours, afin de rejoindre chaque soir le parc à partir de ses différents secteurs de pâturage. En conséquence, il n'est pas rare aujourd'hui de constater sur les trajets des signes de dégradation des pelouses, voire de sol érodé. Cet effet négatif d'une pratique pastorale contrainte est actuellement étudié par le Parc Naturel Régional du Queyras :

« Le Parc suit les conséquences du retour du loup sur l'état des pelouses et du terrain. Il y a des dégâts. Avant on pouvait laisser le troupeau en couchade libre. Là, on est obligé de le faire revenir tous les soirs à la cabane. Donc, ça veut dire érosion. Dans certains secteurs, ça se voit ! C'est tout sauf des préjugés ! ».

Des conséquences sanitaires inévitables sur le troupeau

Des parcs de nuit mal entretenus ou sur-utilisés peuvent provoquer chez les brebis des maladies de pieds bien connues et redoutées par les éleveurs et les bergers. Les couchades naturelles, ainsi que les "parcs mobiles tournants" permettaient d'éviter d'avoir à soigner de véritables épidémies. Mais la nécessité de devoir ramener tous les soirs le troupeau dans le même parc, situé à côté de la cabane, peut avoir des conséquences désastreuses pour la santé des brebis, surtout en période de pluie.

« Je cherche à avoir des couchades saines par rapport aux problèmes de pieds. De toute façon, c'est plus sain de faire tourner les parcs ».

Les incessants allers et retours ne sont pas non plus sans conséquences sur la santé des brebis. En alpage, il est attendu de ces dernières qu'elles regagnent en état corporel. De plus, en fin d'été, elles sont pour la plupart alourdies par la gestation, ayant à mettre bas à l'automne dès leur retour de montagne.

« Quand on laisse les bêtes tranquilles, elles pâturent tard le soir, et elles vont recommencer tôt le lendemain matin. Là, elles sont dans leur parc. Le berger, il faut quand même qu'il vive. Donc, il les rentre vers 8 heures du soir, puis il les relâche le lendemain matin à 7 ou 8 heures. [...] Et donc, elles perdent du temps de pâture et des kilos de viande. Ces heures de pâturage qui manquent, ça va avoir forcément une incidence sur l'état corporel du troupeau, sur la fin de gestation, sur le début de lactation ».

Conclusion

La présence nouvelle des loups bouleverse les pratiques des bergers et des éleveurs dans les Alpes françaises. Elle leur impose des changements de pratiques n'ayant pas encore vraiment fait preuve, ni d'opérationnalité, ni d'efficacité, ni même de pertinence (Garde, 2007). Elle remet en cause le rôle principal de l'estive pour les bergers et leurs troupeaux : un indispensable ressourcement. Mais, plus grave encore, elle modifie profondément leur image professionnelle aux yeux des autres usagers et gestionnaires de la montagne.

Jusqu'alors, le pastoralisme alpin n'avait cessé de montrer sa capacité à évoluer, à s'ajuster à de nouvelles données, à se réorganiser. Depuis les années 1990, les politiques agri-environnementales européennes l'avaient conforté pour son rôle dans la restauration ou la conservation des ressources issues de la biodiversité. Dans plusieurs régions, et notamment dans les Alpes, il est ainsi devenu fréquent que des gestionnaires de milieux naturels soient à la recherche de bergers expérimentés, professionnels reconnus pour leurs compétences. Et pour les autres usagers de la montagne, dont les randonneurs amateurs de nature, le berger et son troupeau deviennent l'un des attraits, comme en témoignent bien des documents touristiques.

Mais suite au retour des loups protégés, les éleveurs et les bergers deviennent une contrainte, notamment pour ses défenseurs militants. Ces derniers mettent en exergue des cas de mauvaise gestion pastorale, ayant conduit à des phénomènes de surpâturage et d'érosion. Des cas de troupeaux non gardés sont régulièrement cités dans la presse naturaliste militante, comme si c'était là le nouveau comportement général d'une profession archaïque, ayant perdu son savoir-faire et son sens des responsabilités. Les "bons bergers" sont ceux qui appliquent à la lettre et sans rechigner les mesures de protection, et qui ne s'émeuvent pas publiquement d'avoir à subir chaque année des attaques et des pertes.

Les mesures de protection des troupeaux modifient aussi fortement l'image du berger chez les autres usagers de la montagne. L'espace occupé par le berger, son troupeau et ses chiens, devient en effet "zone à risque" pour les autres. Certes, des bergers peuvent être irrités par l'abondance de touristes souvent assez désinvoltes, et ils sont fort satisfaits de voir des randonneurs contourner parfois à distance le troupeau. Pour autant, ils se refusent à être assimilés à des individus dangereux du fait de l'obligation d'autoprotection envers un prédateur. Par ailleurs, des bergers sont véritablement honteux devant l'insalubrité occasionnée par les parcs de regroupement obligatoire, car ils tiennent à conserver leur éthique de professionnels respectueux des ressources naturelles.

Face à ces attendus contradictoires vis-à-vis de l'élevage pastoral, peut-on légitimement exiger des seuls éleveurs et bergers qu'ils aient à se réorganiser par la protection "passive" (techniques mesure « t ») afin de ne plus représenter un frein au bon développement de la population de loups ?

Pour sortir des contradictions des politiques publiques, nous proposons une politique de gestion active de la population de loups récemment arrivée en France, politique qui pourrait être qualifiée de "lupotechnie" : *"La percée de l'idée de régulation [fait son chemin]. [...] La réussite technique et sociale d'un tel plan d'action suppose la constitution d'une louveterie de type nouveau, à même de s'appuyer sur une solide lupotechnie"* (Chabert *et al.*, 2004). Celle-ci viserait à moduler l'extension de la population et à réfréner le comportement opportuniste des loups protégés vis-à-vis des proies issues des activités d'élevage. Car, d'après nous, respecter les loups, c'est aussi leur créer des conditions de vie telles que leurs facultés de grand prédateur soient encouragées en direction des proies issues de la faune sauvage. L'objectif serait de garantir la protection de l'espèce, mais sans risquer l'exclusion du pastoralisme. Car la disparition des bergers, ou leur forte limitation, serait dramatique pour bien d'autres qualités attribuées aux écosystèmes montagnards.

La garantie du bon état de conservation de l'espèce *Canis lupus* en Europe passe par sa compatibilité avec d'autres objectifs de gestion des espaces naturels, ainsi qu'avec les activités de leurs utilisateurs : la protection de la nature ne se réduit pas à la conservation biologique intégrale d'une seule espèce, quelle qu'en soit le statut, légal ou politique. Dans la situation actuelle, le loup est une espèce patrimoniale emblématique et intégralement protégée envers et contre tout, y compris au détriment d'autres ressources naturelles, elles aussi, pourtant, protégées par les mêmes politiques publiques.

La lupotechnie, exigeante en moyens et en compétences humaines spécifiques, quelles que soient les difficultés de sa mise en place, sera toujours plus satisfaisante que la situation actuelle : 1. « laisser-faire » vis-à-vis de l'extension de la population de loups ayant le statut de protection intégrale ; 2. ne pas se donner les moyens de distinguer les individus "déviant" ou les meutes "à

problème", car ayant développé un comportement opportuniste de prédation dans les troupeaux, ceci malgré l'abondance des proies sauvages ; 3. positionner tous les moyens de l'État sur la protection des troupeaux et le remboursement des victimes.

Le budget national français consacré aux loups en 2006 avoisinait les 4.400.000 euros (Sénat, 2008). Ceci représente une "part du loup" fort conséquente et assez exceptionnelle au regard des autres budgets alloués en France à la protection des espèces sauvages. Or, selon L. David Mech, biologiste nord-américain faisant autorité et très engagé dans la protection du loup : « *Au fur et à mesure que le coût des indemnisations augmente, le public peut fort bien commencer à demander que les associations de protection de la nature assument ces charges à la place du gouvernement. Dans tous les cas, sans contrôle des populations de loups, les gens pourraient s'opposer aux paiements et aux dégâts causés par le loup* » (Mech, 1996).

C'est lorsque sera mise en œuvre une politique de gestion active du loup et de ses populations que pourra être envisagée une coexistence de nouveau pacifiée entre éleveurs, bergers et protecteurs de la nature. C'est une condition nécessaire pour sortir enfin des ornières dans lesquelles l'application sur le même territoire de deux politiques publiques contradictoires a plongé, non seulement le pastoralisme, mais aussi le monde de la protection de la nature.

Remerciements

Je remercie particulièrement tous les éleveurs et bergers ayant accepté de jouer le jeu de l'enquête de terrain en me faisant part de leurs expériences au sujet des méthodes de protection des troupeaux contre les loups. Christine de Sainte Marie et Jean-Paul Chabert, agro-économistes à l'Inra, m'ont encouragé à aborder seul sur le terrain ce sujet chaud, puis m'ont accompagné pas à pas. Jean-Pierre Olivier de Sardan, Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), m'a formé à l'enquête socio-anthropologique de terrain. François Sigaut, Directeur d'Études à l'EHESS de Paris a accepté d'encadrer mon mémoire. Enfin, Michel Meuret m'a aidé à extraire de ce mémoire ce qui avait le plus de sens pour cet ouvrage collectif. Qu'ils en soient tous remerciés très chaleureusement ici.

Bibliographie

- Adam E., 1993. Éditorial. *Terre Sauvage*, 73 : 4.
- Alphandéry P., Billaud J.-P., 1996. Introduction. In : Cultiver la nature. P Alphandéry, J-P Billaud (Eds.). *Études Rurales*. 141-142 : 9-19.
- Bobbé S., 2000. Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection. *Ethnologie française*, XXX (3) : 459-472.
- Brard L., 1996a. Joyeux Noël au loup des Alpes. *Sciences et Nature*, 71 : 83.
- Brard L., 1996b. Manifeste pour un loup libre, vivant, sauvage, hors de toute idée de zonage barbelé. *La Lettre du Hérisson, Revue de France Nature Environnement*, 177 : 9-12.
- Décret J.O. 198, 1990. Décret n° 90-756 du 22 août 1990 portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, ouverte à la signature à Berne le 19 septembre 1979. *Journal Officiel*, 198.
- Calendre I., 2007. Tribunal de police : l'éleveur, le loup et le patou. *Le Dauphiné Libéré* du 7 septembre.
- Chabert J.-P., de Sainte Marie C., Vincent M., 2004. La régularisation du loup, 1990-2004. *Forêt Méditerranéenne*. XXV, 2 : 131-142.
- Degioanni B., 2003. Des stages en montagne pour réconcilier les "pro" et "anti" loups. <http://www.hurlements.info> (consulté le : 7 novembre 2007).
- de Planhol X., 1969. Le chien de berger : développement et signification géographique d'une technique pastorale. *Bull. de l'Association des Géographes français*, 370 : 355-368.
- Directive Habitats Faune Flore, 1992. Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive "Habitats", *Journal officiel des Communautés européennes*, n° L 206 du 22 juillet 1992, p. 7-50.

- Estrosi C., Spagnou D., 2003. Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme. Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne. *Assemblée Nationale*, n° 825, mai 2003. Tome I : rapport ; Tomes II et III : auditions.
- Fabre P., Lebaudy G., 2004. La mémoire longue d'un métissage : la « métisse » ou la race ovine mérinos d'Arles. *Anthropozoologica*, 39 : 107-122.
- FERUS, 2004. *Témoignages 2004*. <http://ours-loup-lynx.info/spip.php?article263> (consulté le : 7 novembre 2007).
- FERUS, 2007. *Le loup en France*. Plaquette 16 p. http://www.ours-loup-lynx.info/IMG/pdf/PLAQUETTE_LOUP_.pdf (consulté le : 7 novembre 2007).
- France Nature Environnement, 2005. Le loup à la loupe. *La voie du Loup*, 20 : 4 p.
- Garde L. (coord.), 2007. *Loup & Élevage : s'ouvrir à la complexité*. Actes du séminaire technique des 15 et 16 Juin 2006, Aix-en-Provence. Publication UCP "Pastoralisme Méditerranéen". CERPAM Ed., Manosque, 248 p.
- Hénault M., Jolicœur H., 2003. *Les loups au Québec : meutes et mystères*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides & Direction du développement de la faune. 129 p.
- Jallet M., Fabre P., 2007. Organisation du travail face à la prédation : redéfinition des métiers d'alpage. In : Garde L. (coord.), *Loup & Élevage : s'ouvrir à la complexité*. Actes du séminaire technique des 15 et 16 Juin 2006, Aix-en-Provence. Publication UCP "Pastoralisme Méditerranéen". CERPAM Ed., Manosque : 108-116.
- L'Agriculture Drômoise, 2007. *Mobilisation des éleveurs contre les prédateurs. Le Gouvernement restera-t-il sourd ?* 1811 : 11.
- Lamour P., 1980. *Le cadran solaire*, Ed Robert Laffont. 465 p.
- Landrot P., 1999. L'alpage, une tradition vivante et modernisée. *Agreste – Les cahiers*, 41 : 25-33.
- Lapeyronie P., 2000-2003. *Parcs à troupeaux et parcs de protection nocturne dans le Parc National du Mercantour et les Alpes du Sud : incidences paysagères, impact sur les pelouses des estives*. SupAgro Montpellier, ONCFS, Parc National du Mercantour (Eds.). Programme LIFE99 NAT/F/006299 "Le retour du loup dans les Alpes françaises", 39 p.
- LCI/TF1, 2004. *Entre brebis et loups. Chaque été, des bénévoles aident les bergers à surveiller leurs troupeaux... Témoignage*. <http://tfl.lci.fr/infos/> (consulté le : 8 juillet 2004).
- Le Pape G., Blanchet M., Durand C., 2001. *Interactions entre les promeneurs et les chiens de protection de troupeaux ovins dans le massif du Queyras*. Université de Tours, PNR du Queyras, Programme LIFE-Loup, ONCFS. 47 p.
- Life-Coex, 2006. Les éco-volontaires, bilan 2005 : "Des moments inoubliables, mais pas un voyage d'agrément" précisait le dossier d'inscription... *Coexistence Infos*, 2 : 3.
- Mech D. L., 1996. Le défi et l'opportunité du retour de populations de loup *Canis lupus*. Faune de Provence (C. E. E. P.), 17 : 33-43. Traduit par Patrick Bayle : Mech D. L., 1995. The challenge and opportunity of recovering wolf populations. *Conservation biology*, 9 : 270-278.
- MEDD et MAAPAR, 2004. Plan d'action sur le loup 2004-2008. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable & Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. 8 novembre 2004. <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Planactionloup.pdf> (consulté le : 15 novembre 2007).
- Mendras H., 1967. *La fin des paysans*, réédition 1992, Ed. Actes Sud Babel. 440p.
- Meuret M., Chabert J-P., 1998. Retour du loup : ses protecteurs sont des éleveurs. *Terroir Magazine*, 49 : 7.
- Moret A., 2007. L'utilisation du chien de protection dans les Alpes françaises. In : Garde L. (coord.), *Loup & Élevage : s'ouvrir à la complexité*. Actes du séminaire technique des 15 et 16 Juin 2006, Aix-en-Provence. Publication UCP "Pastoralisme Méditerranéen". CERPAM Ed., Manosque : 118-129.
- Peillon A., Carbonne G., 1993. Bienvenue aux loups. *Terre Sauvage*, 73 : 23-42.
- Sénat, 2008. Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires économiques sur l'avenir de la filière ovine par G. Bailly et F. Fortassin (sénateurs), Annexe au procès-verbal de la séance du 16 janvier 2008 : 49.
- Vincent M., 2005. Loup : un éleveur devant la justice pour son patou. *La lettre du Mérinos*, janvier, n° 149.
- Vincent M., 2007. *Éleveurs de moutons et bergers entre Crau et Queyras : évolution du pastoralisme méditerranéen sous l'effet des politiques de l'agri-environnement et du loup*. Mémoire pour le Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris. 316 p.